La catastrophe de l'«Atlantique»

(Mondial Photo Presse)

L'« ATLANTIQUE » A QUAI DEVANT LA NOUVELLE GARE MARITIME DE CHERBOURG. LE COMMANDANT SCHOOFS EST INTERVIEWÉ PRÈS DU NAVIRE, PAR DES JOURNALISTES.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Contrairement à ce que l'on croyait, le massif a été presque entièrement consumé mais aucune explosion ne s'est produite. Aucune fissure n'a été relevée sur la coque au-dessous de la ligne de flottaison. Mais elle fut soumise à une rude épreuve et chauffée au rouge sur la paroi intérieure.

Malgré la dévastation totale de la superstructure, le paquebot sera peut-être utilisable, mais il est peu probable que la Compagnie engage des frais considérables de remise en état. Elle se contentera sans doute de récupérer les machines. Dès ce matin, une chaudière a pu être allumée et un moteur auxiliaire a été mis en marche pour procéder au pompage de l'eau.

C'est avec une véritable émotion que les habitants de Cherbourg regardent, l'aspect ravagé du magnifique bâtiment qu'ils avaient admiré autrefois.

UN SPECTACLE NAVRANT

Plus heureux que les curieux, quelques favoris ont pu obtenir l'autorisation d'effectuer une rapide visite à bord de l'épave. Ils en sont sortis attristés par la vision infernale qu'ils emportaient du spectacle navrant offert à leurs yeux.

» L'immense désolation des choses mortes, disent-ils, accable le visiteur. L'intérieur de l'épave n'est qu'un indescriptible chaos où règnent partout les signes d'une épouvantable destruction: meubles réduits en morceaux, charpentes tordues, tant d'œuvres d'art anéanties. On ne voit plus d'escaliers ni d'échelles, il faut sauter d'une poutre à l'autre et partout vous poursuit, vous obsède cette cendre chaude dont l'âpreur prend à la gorge.

» Toutes les boiseries ont été la proie des flammes; on ne trouve plus un seul morceau de bois intact. Les œuvres d'art, les tableaux, les compositions décoratives telles ces magnifiques scènes persanes peintes en or et noir par Albert Lombard pour l'entrée de la chapelle, tout cela a disparu et le subsistera que l'état de souvenir dans la mémoire des passagers qui connurent l'*Atlantique* au temps de sa luxueuse splendeur.

» Imaginez les pires destructions d'usines pendant la guerre et vous serez encore en dessous de la vérité. »

On compte laisser quelques jours encore dans la darse l'épave de l'*Atlantique*, puis refluée on la remorquera dans la cale sèche du Homel, qui a été préparée à cet effet.

SIX CADAVRES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS

Sur 10 cadavres retrouvés à bord de l'*Atlantique* 6 ont été identifiés. Tous les corps ont été transportés à l'hôpital Pasteur après une cérémonie religieuse brève et émouvante.

Le ministre de la Marine, M. Léon Meyer, a fait remercier le vice-amiral Le Do, préfet maritime, du bon concours de la marine dans le sauvetage et le remorquage de l'*Atlantique*.

Le vapeur *Gabriel* a découvert au large des Cinquets l'embarcation 21, provenant du paquebot incendié. Cette embarcation était vide.

M. LEON MEYER RENSEIGNERA LE PARLEMENT

Paris 9 janvier. — Sur la demande de M. Léon Meyer, ministre de la Marine marchande et en accord avec M. Rio, président de la commission de la Marine marchande du Sénat, le ministre donnera à cette commission, mercredi à 16 heures, les renseignements qu'il possède sur l'incendie du *Georges-Philippar*, et sur celui de l'*Atlantique*.

M. Léon Meyer, qui doit être entendu ce même jour sur le projet de réorganisation de la Compagnie générale transatlantique, par la commission de la Marine marchande de la Chambre fournira également à cette commission les mêmes renseignements.

Ce matin a eu lieu dans le cabinet de M. Léon Meyer, la deuxième réunion des techniciens, qui ont étudié la mise au point des mesures propres à écarter le danger d'incendie à bord des navires. Cet examen a porté sur l'ensemble des constructions navales et l'aménagement des paquebots.

LES RAPPORTS DES COMMISSIONS D'ENQUÊTES

M. René Dommange, député de Paris, a déposé une proposition ainsi conçue:

La Chambre profondément émue par les sinistres répétés qui viennent de frapper les plus belles unités de la Marine marchande, invite le Gouvernement à publier sans délai, le rapport de la commission d'enquête, chargée d'établir les causes de l'incendie et de la perte du *Georges-Philippar* et à publier également, dès qu'elles lui auront été remises, les constatations et les conclusions de la commission chargée d'enquêter sur l'incendie de l'*Atlantique*.

Dans l'exposé de sa proposition de résolution, M. Dommange, énumère les différents incendies qui, depuis 1928, ont détruit des paquebots français, après avoir rappelé que d'une interview récemment publiée, il résulterait que le ministre de la Marine marchande refuserait de publier le rapport de la commission d'enquête, chargée de publier les causes de l'incendie du *Georges-Philippar*.

M. Dommange craint qu'il en soit de même à la suite du sinistre de l'*Atlantique* et il souligne que le silence des plus hautes autorités maritimes pourrait être de nature à inquiéter la clientèle des lignes françaises de navigation.

LA RECHERCHE DES RESPONSABILITÉS

L'inscription maritime de la Marine marchande communique la note suivante:

L'enquête ouverte pour établir les responsabilités dans l'incendie du paquebot l'« Atlantique », se déroulera de la façon suivante (décision du ministre de la Marine du 7 janvier):

1° Enquête administrative effectuée dans les conditions fixées par l'article 80 de la loi du 17 décembre 1926, portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande et le décret du 19 mars 1927, par une Commission siégeant à Bordeaux, port d'immatriculation du navire et composée de MM. de Bourayne, administrateur en chef de la marine, président; Pichon, inspecteur de la navigation maritime, membre; Bourdeaux, ancien commandant à la Compagnie générale transatlantique, membre. C'est à cette commission qu'il appartiendra d'établir le rapport d'enquête;

2° Enquête technique effectuée par la Commission technique chargée par le ministre de l'examen de l'épave et qui transmettra à la Commission précédente les résultats de ses constatations;

3° L'enquête ouverte par le Parquet de Bordeaux et information judiciaire suivra s'il y a lieu.

Ordre a été donné à la Commission d'enquête constituée à Cherbourg de transmettre le dossier établi par elle à la Commission de Bordeaux et de clore ses opérations.

UNE DEMANDE DE POUVOIR D'ENQUÊTE

M. Rio, président de la commission sénatoriale de la Marine, a adressé à M. Bergeron, sénateur, vice-président de la commission sénatoriale de la Marine, la lettre suivante:

Après l'incendie de l'« Atlantique », qui a privé la flotte mondiale des paquebots de sa plus belle unité, vous me demandez de présenter au Sénat, au nom de la Commission de la Marine, une demande de pouvoir d'enquête. Notre Commission sera saisie de votre proposition dès qu'elle sera reconstituée.

De plus, à la fin de la dernière session, vous m'avez prié de reporter à la rentrée de janvier la mise à l'ordre du jour du projet de loi du 17 avril 1907, sur la sécurité de la navigation maritime, et à l'hygiène à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance. Je demande au président du Sénat de bien vouloir inscrire immédiatement à l'ordre du jour la discussion de ce projet. Le Sénat pourra ainsi, à bref délai, se prononcer en toute connaissance de cause, tant sur votre proposition que sur les mesures à prendre pour éviter le retour et pour combattre effectivement les incendies qui se produisent trop souvent, depuis quelque temps, sur les navires à passagers.

J'ajoute, pour dissiper le malentendu que pourrait créer le dernier paragraphe de votre lettre, que le « Georges-Philippar » et l'« Atlantique » avaient bien été construits tous deux à Saint-Nazaire, mais par des chantiers différents.

LES REMERCIEMENTS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

M. André-François Poncet, ambassadeur de France, s'est rendu lundi matin auprès du baron von Neurath, ministre des Affaires étrangères, afin d'exprimer au Gouvernement allemand la reconnaissance du Gouvernement français pour l'aide qu'un navire allemand, le vapeur *Ruhr* et son équipage ont apportée à l'équipage de l'*Atlantique*, lors de l'incendie du transatlantique français.

LE GÉNÉRAL DUFIEUX GRAND'CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR

LE GÉNÉRAL DUFIEUX

membre du Conseil supérieur de la Guerre, inspecteur général de l'infanterie, inspecteur général des Ecoles d'officiers et de sous-officiers de réserve, qui vient d'être promu grand'croix de la Légion d'honneur

L'affaire de la Banque ouvrière et paysanne

Paris, 9 janvier. — M. Maranne, administrateur de la Banque ouvrière et paysanne, qui avait été condamné par défaut le 18 juillet dernier à un an de prison pour infraction à la loi sur les sociétés, avait fait opposition à ce jugement devant la onzième Chambre correctionnelle. Cette après-midi, le Tribunal a condamné M. Maranne à 1.000 fr. d'amende et a supprimé la peine d'emprisonnement.

LE MOUVEMENT EXTRÉMISTE ESPAGNOL QUI S'EST SURTOUT MANIFESTÉ A BARCELONE EST ÉTOUFFÉ

On compte de nombreuses victimes

Madrid, 9 janvier. — Les extrémistes ont tenté, une fois de plus, de troubler l'ordre public. Il semble que leur essai soit le dernier soubresaut d'un mouvement qui a été étouffé dans l'œuf il y a quelques jours par la découverte en Catalogne et dans les Asturies, d'un nombre assez considérable de bombes.

La tactique que ces auteurs de troubles avaient voulu adopter hier était l'assaut des casernes. Ils pensaient peut-être s'attirer la sympathie des soldats pour les inviter à se joindre à leur mouvement. Celui-ci a échoué complètement.

Cependant, la journée et la nuit d'hier ont été marquées par la mort de onze personnes et vingt-deux autres ont été plus ou moins gravement blessées.

La police a pratiqué de nombreuses arrestations d'anarcho-syndicalistes et communistes.

LE GOUVERNEMENT ÉTAIT PRÉVENU

Le ministre de l'Intérieur qui est resté dans son cabinet de travail, en compagnie du sous-secrétaire jusqu'à l'aube, avait refusé de faire la moindre déclaration au cours de la nuit. Au début de l'après-midi, il est revenu au ministère et a donné à la Presse les renseignements suivants:

Il a commencé par dire que le Gouvernement avait été prévenu samedi soir qu'un mouvement extrémiste se préparait. Aussitôt des ordres avaient été envoyés dans tous les centres pour que des précautions soient prises. Le plan, que connaissait le Gouvernement, était de donner l'assaut aux casernes pour s'emparer des armes. Une fois en possession de celles-ci, les extrémistes auraient tenté un second mouvement.

Les ordres avaient été bien reçus par toutes les autorités, excepté à Lerida où le télégramme gouvernemental n'avait pas pu être déchiffré assez rapidement. Il en est résulté que les extrémistes ont pu commencer l'assaut des casernes avant que la police ait pu prendre ses dispositions.

Dans le reste du pays, les extrémistes se sont immédiatement trouvés face à face avec les représentants de l'autorité.

UN MOUVEMENT ANARCHISTE

Le ministre a ajouté que ce mouvement était de caractère purement anarchiste. Les instigateurs sont les membres de la Fédération anarchiste ibérique. Le mouvement avait été préparé depuis quelque temps déjà et les extrémistes disposaient d'un important matériel, mais ils n'ont pas su l'utiliser.

Le plan des extrémistes était assez bien établi. En effet, à Barcelone, l'attaque a commencé dans trente endroits à la fois.

— Le Gouvernement, a ajouté le ministre, une fois de plus, a montré qu'il montait la garde et qu'il était capable de faire front à toutes les tentatives de mouvement.

LE CALME EST REVENU A BARCELONE

Barcelone, 9 janvier. — Aujourd'hui la ville est calme et a repris son aspect ordinaire; partout, le travail a également repris.

On signale officiellement que le nombre des arrestations s'élève à quarante-sept; le chiffre des bombes recueillies est de 2.661 et celui des revolvers de 24; la quantité de munitions saisies est importante.

LES ARRESTATIONS

A l'intérieur du Palais de Justice la Garde civile a arrêté deux individus qui étaient porteurs chacun de deux revolvers et de deux bombes.

Leur dessein était d'attenter à la vie du président du Palais, l'ancien gouverneur civil, M. Anguera de Solo.

La Préfecture de police est entourée de mitrailleuses et la circulation sur les boulevards est momentanément arrêtée. De la fenêtre du Syndicat de l'industrie hôtelière, des extrémistes ayant tiré sur la police, celle-ci a riposté immédiatement avec vigueur et un des agresseurs a été tué.

Dans le quartier de Sans, la garde civile a arrêté trois automobiles contenant quinze individus qui étaient porteurs de bombes.

On a continué de découvrir des bombes un peu partout: dans un passage voisin de l'avenue de Ste-Jeanne cinquante bombes ont été ramassées. On en a trouvé également dans un cabinet particulier du café Liceo, près de l'Opéra, ainsi que cinq revolvers abandonnés par des extrémistes qui, poursuivis par la police, s'était réfugiés là. Parmi les quinze individus qui ont été arrêtés à Barcelone dans des voitures automobiles dans le quartier de Sans, on compte l'anarchiste très connu Jean Garcia Olivier. Il était porteur de 1 975 pesetas.

Dans ce même quartier, quinze autres extrémistes, qui s'étaient réunis dans un bar, furent également appréhendés. Aux alentours de la poste centrale, on a arrêté deux individus porteurs de bombes à gaz asphyxiants. Ils ont avoué qu'ils se disposaient à les lancer à l'intérieur du bureau de poste.

LES VICTIMES

A la suite de l'échauffourée qui s'est produite sur la Rambla, un Russe, André K. Nikogrem, 51 ans, a été blessé. Son état n'est pas grave.

Une femme de 30 ans, prise dans la bagarre, a eu une attaque cardiaque et est décédée sur le coup.

Une autre femme, âgée de 72 ans, a été très grièvement blessée au ventre.

Aux alentours du Palais de Justice, à la suite d'une collision, un individu, nommé Joachim Batalla, 25 ans, a été tué.

Parmi les blessés, il y a un journaliste, M. Germain Martin, qui se rendait à la Préfecture de Police; cinq sergents de la Garde civile, deux soldats et quatre gardes d'assaut. M. François Centela Font, qui a été tué par un groupe d'extrémistes dans le quartier de Clot, avait reçu neuf coups de revolver dans le ventre. La Compagnie du chemin de fer du Nord a suspendu tout trafic. Des bombes lancées sur la Préfecture de Police étaient chargées de gaz asphyxiants. Elles firent, devant le bâtiment, un trou de quatre mètres carrés.

Quatre personnes furent blessées, dont deux gardes d'assaut et deux chauffeurs de la police.

DANS LES AUTRES VILLES

A Madrid. — Vers 22 h. 30, dimanche, un groupe d'extrémistes a essayé de prendre d'assaut la caserne de Carabanchel, dans la banlieue de Madrid. La police est aussitôt intervenue. Des coups de feu ont été échangés. L'un des extrémistes a été blessé. Sept arrestations ont été opérées.

A Saragosse. — Dimanche à 18 h., au moment où les rues de la ville étaient pleines de monde, des agents de police ont reconnu dans la foule qui circulait sur le Paseo, six extrémistes qu'ils connaissaient bien. Ceux-ci se voyant reconnus, ont pris la fuite en tirant des coups de revolver. Un agent a eu son chapeau traversé d'une balle, deux autres projectiles ont percé sa capote.

A Tarrassa. — Un groupe d'extrémistes a attaqué l'octroi et a coupé les lignes téléphoniques. Un agent de police a été tué et deux autres blessés, dont un grièvement.

A Lerida, les extrémistes ont provoqué également des échauffourées avec la police.

A Oviedo, un des électriciens d'une usine où la grève avait été déclenchée dernièrement, et qui avait pris son travail malgré les ordres du syndicat, a été tué de sept coups de revolver au moment où il se promenait avec sa famille dans les environs de la ville.

UN VILLAGE AUX MAINS DES COMMUNISTES

Barcelone, 9 janvier. — On mande du village de Ripollet qu'un important groupe d'extrémistes auxquels s'étaient joints des éléments arrivés de Sabadell, ont proclamé ce matin, dans cette localité, le communisme libertaire.

Les autorités, averties de ce qui se passait, ont envoyé vers Ripollet des forces de la garde civile de Sabadell et des « mozos », de Barcelone. Une fusillade s'est engagée entre les forces publiques et les séditieux. Un caporal des « mozos de la Escuada » a été blessé.

Les séditieux ont alors pris la fuite abandonnant onze fusils et deux drapeaux rouges et noir. Trois arrestations ont été opérées; l'un des prisonniers était porteur d'une grenade à main. On s'attend à d'autres arrestations.

Les architectes du Nord de la France protestent à propos du projet de construction à Lille de la Cité hospitalière

Le Syndicat professionnel des Architectes agréés du Nord de la France nous communique la lettre ouverte suivante, adressée à MM. les sénateurs et députés du Nord; le Préfet du Nord; le député-maire de Lille; les conseillers généraux du Nord; les conseillers municipaux de Lille; le président de la Commission administrative des Hospices civils; Chatelet, recteur de l'Université; Dubois, doyen de la Faculté de médecine; les membres de la Commission administrative des Hospices:

Le Conseil d'administration du Syndicat professionnel des architectes agréés de la région du Nord, représentant plus de cent architectes régionaux, après avoir pris connaissance du communiqué paru dans la Presse concernant le projet de construction de la Cité hospitalière de Lille,

Constate avec un profond étonnement et non sans amertume, que l'Administration des Hospices civils de Lille s'est adressée, pour l'établissement du projet, à un architecte étranger, dont la personnalité ne peut être mise en cause, quelle que soit sa valeur civique, morale et les titres acquis lors d'études faites en France.

Ce groupement d'architectes composé de professionnels français dont un grand nombre anciens combattants et Lillois payant patente depuis de longues années, s'honore de compter parmi ses membres des artistes et des praticiens éprouvés. Tous sont d'ailleurs munis du titre d'agréé pour les travaux des communes et établissements publics et il est indiscutable qu'en règle générale ils présentent les garanties techniques nécessaires pour interpréter un vaste programme en tenant compte des progrès de la science et de tous les perfectionnements de la technique moderne.

Ce groupement d'architectes de la région du Nord estime devoir protester contre la décision prise par l'Administration des Hospices, décision que rien ne justifie. Se refusant quant à présent à discuter les conceptions architecturales de l'architecte étranger choisi, il peut prétendre que la rémunération importante indiquée par la Presse locale comme honoraires accordés pour l'établissement du projet aurait pu être utilisée de façon plus équitable, pour un concours d'idées sur un programme nettement déterminé. Cette manière d'agir aurait eu l'avantage de procurer du travail à des artistes durement éprouvés par la crise actuelle, au même titre que les autres travailleurs français.

Enfin, quels que soient les concours financiers acquis ou escomptés pour faire face à cette vaste entreprise, chiffrée approximativement à 350 millions, il s'agit en définitive, de travaux subventionnés par l'Etat, le Département, les communes et l'argent des contribuables français.

D'autre part, les architectes français peuvent se demander quelle serait l'attitude prise par l'honorable corporation des docteurs en médecine et chirurgiens de la région si l'Administration des Hospices faisait appel à des étrangers pour la direction des établissements hospitaliers et pour l'exercice de leur profession.

Les architectes régionaux, et particulièrement les artistes lillois, sont en droit de demander pourquoi leurs intérêts sont ainsi sacrifiés au profit d'un architecte étranger, l'Administration les plaçant par ailleurs dans une situation humiliante qu'ils ne sauraient voir se maintenir sans élever une ferme et légitime protestation.

Le Syndicat professionnel des Architectes agréés de la région du Nord,

LA SITUATION FINANCIÈRE

M. CHÉRON REÇOIT LES DÉLÉGUÉS DES FONCTIONNAIRES...

Paris, 9 janvier. — M. Henry Chéron, ministre des Finances, a longuement conféré lundi matin, avec les représentants des groupements de fonctionnaires.

La conférence, qui avait commencé à 9 h. 45, s'est prolongée jusqu'à 11 h. 15.

Les délégués des fonctionnaires se sont refusés à toute déclaration à l'issue de cet entretien. Ils se sont contentés d'indiquer qu'ils délibéreront sur le sujet qui les intéresse très probablement lundi après-midi.

D'autre part, M. Frot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a reçu lundi matin une délégation de la Fédération autonome des fonctionnaires, qui l'a entretenu du point de vue fédéral, en ce qui concerne le décret limitant le recrutement du personnel des administrations pour l'année 1933.

Les délégués ont, en outre, exposé au sous-secrétaire d'Etat les doléances de la Fédération au sujet des réductions de traitement ou des indemnités qui pourraient être éventuellement introduites dans les projets de réforme financière du Gouvernement. Les représentants de la Fédération autonome des fonctionnaires seront incessamment reçus par M. Henry Chéron, ministre des Finances.

...ET LE BUREAU DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le bureau de la Confédération générale des anciens combattants et victimes de la guerre, accompagné de M. Miellet, ministre des Pensions, a été reçue l'après-midi par M. Henry Chéron. La délégation était composée de MM. Rivollet, Broussmiche, Rousignol, de Barral, Granier, Lesterpt, Beauregard, Pierrans, Amblard, Olivier, Durand et Mme Casso.

L'entrevue s'est prolongée de 15 h. à 16 h. 30.

A l'issue de la conférence, les membres de la délégation se sont refusés à toute déclaration.

Cependant nous croyons savoir qu'il a été surtout procédé à un échange de vues d'ordres général et qu'une commission de quatre membres composée de MM. Rivollet, Broussmiche, Pierrans et Fontenx, a été désignée par le bureau de la Confédération des anciens combattants pour poursuivre les conversations avec le ministre.

M. PAUL-BONCOUR S'ENTRETIENT AVEC M. CHÉRON

M. Paul-Boncour, qui n'avait pu rencontrer M. Chéron, dimanche soir, en raison de l'heure tardive de sa rentrée à Paris, après son voyage à Saint-Aignan, a eu lundi matin, au ministère des Affaires étrangères, de 11 h. 15 à 11 h. 50, un entretien avec le ministre des Finances.

Au cours de cette conversation, M. Chéron a mis le Président du Conseil au courant de l'entrevue qu'il avait eue le matin, au ministère des Finances, avec les représentant de la Confédération nationale des fonctionnaires.

Le ministre des Finances a procédé ensuite, avec le chef du Gouvernement, à un premier examen du rapport du comité des techniciens qu'il a entre les mains depuis samedi. Les deux ministres de sont trouvés d'accord sur les conclusions qu'il fallait en tirer et sur les idées que M. Chéron exposera mardi, au Conseil de cabinet et des ministres.

A son départ du quai d'Orsay, M. Chéron s'est refusé à toutes précisions.

Interrogé sur son entrevue avec les délégations des fonctionnaires, il s'est borné à déclarer qu'il avait parlé avec eux-ci dans un esprit de collaboration, mais que, de part et d'autre, l'engagement avait été pris de ne rien révéler de la substance de l'entretien.

— C'est que, ajouta le ministre des finances, il faut sauver les primordial, d'une urgence immédiate et pour lequel j'ai besoin de tous les concours. La situation est difficile, mais, vous le voyez, je conserve mon courage et ma bonne humeur.

LE CONSEIL DES MINISTRES EST REPORTÉ A MERCREDI

A 13 h. 25, la présidence du Conseil communiquait la note suivante:

« M. Chéron, ministre des Finances, est venu, lundi matin, entretenir le président du Conseil du rapport des techniciens et s'est mis d'accord avec lui sur les grandes lignes de l'exposé qu'il fera, mardi matin, au Conseil de cabinet. Cet exposé devant se prolonger plus qu'il n'avait été prévu, le président du Conseil a demandé au président de la République de bien vouloir remettre à mercredi à 10 heures, la convocation du Conseil des ministres ».

UN ENFANT EST ÉBOUILLANTÉ A VITRY-EN-ARTOIS

Lundi matin, à Vitry-en-Artois, le petit Adolphe Roulard, âgé de 3 ans, est tombé dans une marmite d'eau bouillante que sa mère avait déposée à terre pour faire sa lessive.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, qui constata la gravité de l'état du bambin, celui-ci a été conduit à l'hôpital Saint-Jean, à Arras.

LE CHALLENGE BISCOT

(Photo Keystone.)

BISCOT *félicite* BRAEMS, *le vainqueur du XII^e Challenge qui s'est disputé dans les bois de Clamart.*

L'Eglise à la fin du I^er siècle [1]

La Bibliothèque catholique des Sciences religieuses vient de s'enrichir d'un nouveau et excellent volume que nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs. Il a pour auteur l'un des savants de l'heure les plus qualifiés pour traiter ce sujet, M. le chanoine Bardy, naguère professeur à l'Université de Lille.

Sous quel aspect se présente à l'historien et au critique l'Eglise de Dieu après que deux générations se sont écoulées depuis la Pentecôte, jour de sa fondation, et que va se lever sur elle l'aube du deuxième siècle de son existence? La question est d'une importance considérable. Elle a arrêté l'attention de tous les sectaires dont par malheur la plupart, obsédés par une idée fixe, asservis à tel système de philosophie qui prend pour son *postulatum* la négation ou le travestissement du surnaturel, ont dénaturé plus ou moins sciemment les textes sur lesquels on peut s'appuyer pour retracer avec quelque exactitude la physionomie de l'Eglise à cette époque si reculée.

M. Bardy commence par présenter les sources et les contenus de ces textes; il discute la valeur de leur témoignage, qui varie d'un ouvrage à l'autre, et ce n'est qu'après avoir très nettement établi l'autorité des livres dont il fait usage qu'il se met à l'œuvre, sans se dissimuler ni nous dissimuler que parfois il nous manque des indications précieuses, et qu'il y a des points obscurs au sujet desquels nous souhaiterions d'être mieux informés.

C'est donc une parfaite loyauté, une volonté ferme de ne rien avancer qui ne soit étayé sur des preuves solides, une sagesse qui avoue ses doutes et les limites de son savoir, qui ont présidé à la rédaction du précieux volume dont nous ne pouvons ici qu'indiquer les conclusions générales.

A la fin du premier siècle, l'Eglise s'est répandue avec une rapidité extrême à travers les parties du monde connu des anciens. Issue de la Palestine, elle a pénétré dans la Syrie; à travers toute l'Asie-Mineure jusque dans ses parties arides et montagneuses; en Macédoine et en Grèce dont les villes importantes, telles qu'Athènes et Corinthe, comptent déjà des communautés prospères; en Egypte, à Alexandrie; dans le bassin occidental de la Méditerranée, en Italie, en Espagne et dans les Gaules. Plusieurs de ces régions possèdent d'innombrables églises particulières, fondées par les apôtres ou par leurs successeurs. Leur ensemble constitue l'Eglise « universelle », comme on l'appelle dès lors, avec l'Eglise de Rome à son centre et à sa tête.

A cette période d'apostolat missionnaire, les institutions ecclésiastiques ne peuvent revêtir la forme rigide que leur donneront les siècles à venir. Pourtant rien n'est livré au hasard, ni dans leur gouvernement assuré par les diacres, les prêtres et l'évêque dans chaque église particulière; ni dans le dogme, la morale, les rites sacrés dont l'évêque est le gardien et le mainteneur de droit; ni dans la discipline dont, en cas de conflit majeur, l'évêque de Rome est l'interprète et l'arbitre.

Contre l'erreur protestante qui ne reconnaît d'autre source de la croyance que l'Ecriture, M. Bardy montre que c'est, au contraire, la tradition dont l'autorité est souveraine: l'Eglise est antérieure aux Evangiles, aux Epîtres apostoliques lesquels, si importante que soit leur fonction dans l'expression de la vérité et des faits religieux, n'ont pourtant qu'un caractère occasionnel et accidentel, pour ainsi dire.

L'Eglise du Christ est par essence un organisme vivant, hiérarchisé, indépendant des empires et des royaumes, haute école de vertu et au besoin d'héroïsme.

Le tableau s'achève par une rapide esquisse de la situation légale de l'Eglise vis-à-vis de l'Empire romain qui la persécute sans motif sous Néron, Domitien et Trajan, et de l'hostilité que lui vouent le judaïsme et les sectes hérétiques déjà pullulantes.

L'on voit à ce rapide exposé l'intérêt majeur de ce volume, si riche de savoir sous sa concision voulue.

L...

(1) Chez Blond et Gay.

LES LAURÉATS de la Société des Sciences de Lille

Nous avons rendu compte hier de la séance solennelle de la Société des sciences, des arts et de l'agriculture qui s'est déroulée dimanche à Lille sous la présidence de M. René Swyngedauw, en présence de nombreuses personnalités.

Après le magnifique exposé que fit M. Swyngedauw de l'histoire de la science électrique et le rapport de M. Pierre Pruvost, secrétaire général, lecture fut donnée du palmarès. En voici les principaux lauréats:

Sciences

Prix Kuhlmann. — M. André Duparque, maître de conférences à la Faculté des sciences.

Prix Léonard Danel. — M. Antoine Molatray, directeur général des mines de Béthune.

Prix Gosselet. — M. Bernard Dupont, de Douai.

Prix Emile Wertheimer. — M. le docteur André Léglilon, moniteur de clinique à l'hôpital Saint-Sauveur.

Lettres

Prix Hippolyte Verly-Lecoutre, de Beauvais. — M. J.-H. Louwick d'Haubourdin.

Prix Louis Danel. — M. Maurice Beaure, professeur au lycée de Lille.

Prix Max Bruchet. — Mlle Elisabeth Gand, étudiante à la Faculté catholique.

Arts

Prix Delphin Petit. — M. Julien Deturck, graveur.

Prix Boldoduc. — M. Pierre Maurais, artiste peintre et graveur lithographe.

Prix Deplechin. — MM. Léon Buisset et André Monsigny.

Prix Doutreton de Try. — M. Louis Galland.

Prix Wicar et prix du département. — **Médecine:** M. le docteur Pierre Martin, chef de clinique médicale à l'hôpital Saint-Sauveur.

Histoire. — M. Emile Coornaert, directeur d'études à l'Ecole des hautes études.

Littérature. — M. Emile Delville, avocat au barreau de Lille. M. Charles Delecroix.

Musique. — M. l'abbé Jules Delporte.

Peinture. — M. Jacques Colpin, professeur de dessin de la ville de Roubaix.

Parmi les prix d'encouragement au travail, nous avons le plaisir de relever les noms de MM. Louis Odoux, chauffeur d'auto chez M. Paul Prouvost-Masurel, à Mouvaux, et Hector Dupoir, jardinier-chef, chez Mme Jules Deurmont-Motte, à Tourcoing, qui tous deux reçoivent une médaille d'argent.

La Chambre de Commerce de Roubaix émet le vœu qu'aucune taxation nouvelle des transports automobiles ne soit créée

La Chambre de Commerce de Roubaix a été saisie des appréhensions et des craintes que causent aux intéressés certains projets d'aggravation des taxes fiscales sur les véhicules automobiles poids lourds.

Les recettes annuelles du Trésor escomptées de ces mesures seraient de 800 millions.

Le simple énoncé de ce chiffre explique l'émoi des entrepreneurs de transports automobiles, de leurs clients, ainsi que de tous ceux qui vivent de la fabrication et de la vente de ces engins et de leurs accessoires.

A l'appui de leurs protestations, ils présentent d'ailleurs, outre ce fait brutal, des arguments qui ne laissent pas d'être impressionnants.

C'est pourquoi la Chambre de Commerce a tenu à étudier d'une manière approfondie l'état réel de la concurrence de la route et du rail et de leur situation fiscale comparée.

Ses conclusions se résument ainsi:

Le concurrence du rail est aiguë en ce qui concerne le transport des voyageurs.

Pour les marchandises, minime en quantité, mais sérieuse en qualité, elle tend à s'accroître à un rythme accéléré.

Il faut donc reconnaître qu'elle est plus importante que les défenseurs de la route ne l'estiment, sans peut-être atteindre à la gravité que les chemins de fer lui attribuent à l'heure actuelle.

Quant à la balance des impôts parée elle se traduit ainsi:

Impôts de circulation. — Automobile: Recettes de l'Etat: 3.500 millions. - Dépenses de l'Etat: 3.500 millions.

Chemins de fer: Recettes de l'Etat: 1.850 millions. - Dépenses de l'Etat: 0.

Total des impôts. — Automobile: Recettes de l'Etat: 7 milliards. - Dépenses de l'Etat: 3 milliards ½, d'où une différence de 3 milliards ½.

Chemins de fer: Recettes de l'Etat: 3 milliards ½.

En réalité, le rail et la route sont à peu près à égalité devant l'impôt.

Conclusions. — Pour différents que soient les chiffres ci-dessus de ceux qui ont été mis en avant par les défenseurs de la cause de l'automobile, ils n'en montrent pas moins que ni la concurrence réelle faite au chemin de fer par les transports routiers de marchandises, ni les charges fiscales incombant à l'un et à l'autre ne justifient une augmentation de l'impôt sur les transports par véhicules automobiles.

Cet aspect en quelque sorte technique de la question étant élucidé, il s'ajoute à ces constatations des arguments extrêmement sérieux contre le projet de création des dits impôts.

C'est tout d'abord celui que nous avons plusieurs fois invoqué, comme découlant de ce principe qu'une économie saine et prospère a besoin de moyens de transports nombreux, rapides et bon marché.

La crise actuelle l'a surabondamment démontré.

Tout ce qui gêne les échanges, tout ce qui tend à créer des compartiments est nuisible, soit sur le plan international, soit (davantage encore) dans le domaine national.

Il convient donc, non pas d'augmenter le coût des transports, mais de les alléger.

D'ailleurs, prétendre régler la concurrence du rail et de la route en bridant le mode de transport nouveau, celui dont l'essor même démontre l'utilité, est un anachronisme.

Ce n'est pas en faisant obstacle au progrès qu'on résoudra les problèmes qu'il pose. Il faut, au contraire, adapter à ce qui est les moyens nouveaux qu'il met à notre disposition.

C'est en réalisant la coordination des transports par fer et des transports par automobiles qu'on gardera ce qu'il est nécessaire des premiers en acquérant ce que les seconds ont de meilleurs. L'un se développera grâce à l'aide rationnelle de l'autre.

Tandis que l'imposition massive de l'automobile — moyen de brider une concurrence inéluctable — est contraire à la saine logique et à l'intérêt général.

Au contraire, la Chambre de Commerce de Roubaix estime que la mesure utile et souhaitable consisterait à diminuer l'impôt sur les transports par fer.

Elle a, en de précédentes délibérations, indiqué déjà la voie à suivre. Elle ne peut sur ce point que confirmer ses vœux d'alors, en particulier ceux du 25 novembre dernier.

La Chambre de Commerce émet le vœu qu'aucune taxe nouvelle sur les transports automobiles ne soit créée.

Et rappelant ses vœux antérieurs sur les mesures les plus propres à remédier au déficit des chemins de fer et sur la collaboration nécessaire du rail et de la route, demande au contraire que soit diminué l'impôt sur les transports par chemin de fer.

LES ASSURANCES SOCIALES

Avis aux employeurs, petits commerçants, artisans

La Caisse d'assurances sociales « La Famille » nous communique la note suivante:

Il est rappelé à tous les employeurs occupant un ou plusieurs employés ou ouvriers qu'ils doivent s'assurer, lors de chaque nouvel embauchage, que leur nouveau salarié possède bien sa carte d'immatriculation aux Assurances sociales.

D'autre part, ils doivent lui réclamer, aux fins d'opposition régulière des timbres lors de chaque paye, la carte annuelle de cotisations vieillesse et les feuillets trimestriels de cotisations maladie. Si le nouveau salarié n'est pas en possession de ces documents, il doit les réclamer d'urgence à l'employeur qu'il vient de quitter pour les remettre à son nouveau patron.

S'il s'agit de personnes commençant à travailler, ou d'étrangers n'ayant pas encore travaillé en France, l'employeur doit, en vertu de la loi sur les Assurances sociales, faire, dans les huit jours qui suivent l'embauchage, une déclaration pour immatriculation du nouveau salarié au Service départemental des Assurances sociales, 97, rue d'Esquermes, à Lille.

Des sanctions sont prévues en cas d'inobservation de ces prescriptions.

La Caisse se tient d'ailleurs à la disposition des employeurs pour leur donner toutes explications utiles et leur envoyer les formules nécessaires pour les déclarations d'immatriculation.

— Le Conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Suez a nommé aujourd'hui administrateur M. Ch. Rist, membre de l'Institut, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France.